



Jeu « Les 111 monuments historiques de Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin »

Article 1 – Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par **Woulé Gwada**, dont le siège est situé au 231 rue Saint-Honoré, 75001 Paris, France, immatriculée sous le numéro 80748576800020, ci-après dénommée « l'Organisateur ».

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Il est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France, à l'exception des membres de la famille de l'Organisateur et des personnes ayant participé directement à l'organisation du jeu.

Une seule participation par personne et par adresse email est autorisée pendant toute la durée du jeu.

Toute participation comportant des informations fausses, incomplètes ou frauduleuses pourra être annulée.

Article 3 – Durée du jeu

Le jeu-concours est ouvert du **15 Août 2026, 21 heures 00 minute** au **18 Octobre 2026, 23 heures 59 minutes** inclus.

Toute participation reçue après la date et l'heure de clôture ne pourra être prise en compte.

Article 4 – Modalités de participation

Pour participer, il suffit de :

1. remplir le formulaire de participation disponible sur la page du jeu-concours ;
2. renseigner un nom, un prénom, une adresse email valide et répondre aux deux questions suivantes : Quel lieu en Guadeloupe aimeriez-vous découvrir ou redécouvrir ? Quelle destination rêvez-vous de découvrir ? ;
3. accepter le présent règlement.

Les inscriptions à la newsletter et au compte Instagram de Woulé Gwada sont proposées séparément et restent facultatives.

Chance supplémentaire liée à Instagram

Les participants ayant suivi le compte Instagram **@woulegwada** au moment du tirage au sort bénéficient d'une chance supplémentaire de participer au tirage.

L'Organisateur pourra vérifier l'abonnement au compte Instagram du participant avant le tirage au sort. Si le participant s'est désabonné du compte avant la date du tirage, la chance supplémentaire ne sera pas prise en compte.

Le suivi du compte Instagram constitue une chance supplémentaire et ne conditionne pas la participation principale au jeu-concours.

Article 5 – Désignation du gagnant

Un gagnant sera désigné par tirage au sort parmi l'ensemble des participations valides reçues pendant la durée du jeu.

Le tirage au sort sera effectué au plus tard dans les **30 jours** suivant la clôture du jeu.

Le gagnant sera contacté par email à l'adresse indiquée lors de sa participation.

En l'absence de réponse du gagnant dans un délai de **7 jours**, l'Organisateur pourra procéder à un nouveau tirage au sort.

Article 6 – Lot

Le jeu-concours permet de gagner :

1 exemplaire du livre 111 monuments historiques de Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, d'une valeur indicative de 16 € TTC.

Le lot ne pourra pas être échangé contre sa valeur en numéraire, ni contre un autre lot, sauf décision de l'Organisateur.

Le lot sera envoyé ou remis au gagnant selon les modalités qui lui seront communiquées par l'Organisateur.

Article 7 – Données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre du jeu-concours sont nécessaires à la gestion des participations, au tirage au sort et, le cas échéant, à la remise du lot.

Elles sont traitées par Woulé Gwada conformément à sa **Politique de confidentialité**.

L'adresse email fournie pour participer au jeu ne sera pas utilisée à des fins de prospection commerciale sans le consentement préalable du participant lorsque celui-ci est requis.

Le participant peut exercer ses droits concernant ses données personnelles dans les conditions prévues dans la Politique de confidentialité de Woulé Gwada.

Article 8 – Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de problème technique empêchant ou perturbant le bon déroulement du jeu-concours, notamment en cas de dysfonctionnement du site internet, du formulaire ou du réseau internet.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter ou annuler le jeu-concours en cas de circonstances indépendantes de sa volonté, notamment en cas de force majeure.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est accessible gratuitement sur la page du jeu-concours pendant toute la durée de celui-ci.

Article 10 – Contact

Pour toute question relative au jeu-concours, les participants peuvent contacter Woulé Gwada à l'adresse suivante :

contact@woulegwada.fr

Fait à Paris, le 15 Août 2026.

Woulé Gwada